Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 28 (2021)

Heft: 3: Fürsorge und Selbstermächtigung = Assistance et autonomisation de soi

Artikel: Quand les historien-ne-s prêtent leur voix aux victimes : représentation du passé et mobilisation autour des mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse

Autor: Maulini, Sandrine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-958463

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand les historien·ne·s prêtent leur voix aux victimes

Représentation du passé et mobilisation autour des mesures de coercition à des fins d'assistance en Suisse

Sandrine Maulini

Le 30 septembre 2016, le Parlement helvétique ratifiait une loi destinée à «réparer l'injustice faite aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 en Suisse».[1] Internements administratifs, placements d'enfants, stérilisations involontaires, adoptions forcées: ces interventions étatiques autrefois légitimées par une visée de protection contre des populations jugées pernicieuses pour la collectivité sont aujourd'hui officiellement désignées comme intolérables. En conséquence, une vaste politique de réparation se déploie en faveur des personnes frappées par de telles mesures. Excuses publiques, geste financier, accès aux archives et études scientifiques comptent au rang des efforts de réconciliation concédés par le gouvernement.

Loin d'aller de soi, la mise à l'agenda politique de cette question résulte d'une intense mobilisation d'ancien·ne·s interné·e·s et d'enfants placé·e·s ainsi que de personnes stérilisées de force, qui dénoncent le pouvoir discrétionnaire que les autorités ont exercé à leur égard dans le cadre des mesures subies. Ce faisant, ces personnes revendiquent rétrospectivement un statut de citoyen·ne·s à part entière dont les droits ont été bafoués – à commencer par celui de disposer de sa propre existence. Leur engagement dans une lutte collective pour obtenir réparation témoigne ainsi d'une volonté de sortir «de la situation paralysante d'une humiliation subie passivement»,[2] en manifestant leur agentivité sur un terrain politique. Dans ce qu'on peut dès lors qualifier de processus d'*empowerment*, la prise de parole publique – en particulier le récit autobiographique – occupe une place fondamentale, témoignant d'un «acte d'autonomie» premier.[3] Parce qu'elle énonce leur version de l'histoire, elle est en effet consubstantielle à la dénonciation de l'injustice subie.

Pour espérer un réel impact cependant, une telle démarche doit se voir reconnaître une légitimité qui n'a rien d'une évidence. Dans leurs efforts pour faire entendre leur voix, les militant·e·s ont obtenu l'appui de représentant·e·s des sphères politique, culturelle, médiatique, mais également scientifique, aspect qui va plus particulièrement nous intéresser. C'est en effet un retour critique sur

l'histoire de sa politique sociale qui est exigé de la Suisse. Au sein de la corporation historienne, certain·e·s empoignent cette interpellation et l'investissent sur les plans à la fois politique et académique. La conduite d'enquêtes historiques constitue par ailleurs une forme désormais répandue de réponse étatique à de telles injonctions mémorielles.[4] En 2014, le Conseil fédéral a ainsi mandaté une Commission indépendante d'experts (CIE) pour étudier la question des internements administratifs. Réunissant 45 collaborateurs et collaboratrices, présidée par le socialiste et ancien conseiller d'État zurichois Markus Notter, la CIE a publié ses résultats en 2019. Dans un second temps, un Programme national de recherche (PNR) a réuni 27 projets pour enquêter plus largement sur la problématique des mesures de coercition à des fins d'assistance (2018–2024).[5]

C'est sur cette articulation complexe entre affirmation de revendications victimaires et représentation du passé que cette contribution entend revenir, à partir d'un corpus de sources politico-législatives, médiatiques, testimoniales et historiographiques. Seront analysés le rôle qu'ont joué les collaborations entre personnes touchées par les pratiques en cause et historien·ne·s dans la mobilisation collective qui a marqué ces dernières années et la façon dont celle-ci façonne l'historiographie. De la sorte, il s'agit d'interroger la confrontation des militant·e·s dans leur aspiration à une parole autonome et à une maîtrise du récit officiel des événements, d'une part, avec, d'autre part, l'intervention et le discours des historien·ne·s, en questionnant le statut de leurs paroles respectives.

La littérature sur les relations entre témoins et historien·ne·s aux XXe et XXIe siècles fourmille en effet de réflexions sur la concurrence entre ces figures, chacune porteuse d'un regard propre sur le passé. L'historiographie souligne ainsi la crainte au sein du monde académique de voir le témoignage supplanter le travail des historien·ne·s dans l'espace public, en particulier dès les années 1970 dans ce qu'on a appelé après Annette Wieviorka l'«ère du témoin».[6] Ce qui apparaît parfois comme une légitimité quasi incontestée du discours testimonial semblerait donc à première vue porter le risque d'une oblitération du savoir scientifiquement constitué. Les témoins, quant à eux, tendraient à suspecter «l'expertise historique [...] d'incomplétude ou de distorsion».[7] Les rapports entre les deux registres sont ainsi couramment appréhendés au prisme d'une certaine rivalité.[8] Toutefois, les dynamiques qui caractérisent la mobilisation récente autour des mesures de coercition à des fins d'assistance donnent à observer une configuration quelque peu différente, bien qu'une dimension concurrentielle n'en soit pas exclue.

L'alliance des voix

Si certain·e·s ont d'emblée porté leur vécu d'enfant placé·e ou d'interné·e dans l'arène publique, c'est surtout au tournant du XXIe siècle que la parution de témoignages s'intensifie. Cette démarche revêt une ambition à la fois thérapeutique et militante. Témoigner vise en premier lieu à se confronter à son passé pour l'exorciser, mais également à articuler sa propre version de l'histoire. L'entreprise constitue alors une tentative pour se dégager des déterminismes et des qualificatifs dépréciatifs que les acteurs et les actrices de la politique sociale d'autrefois ont fait peser sur son existence pour justifier leur intervention. Les témoins énoncent ainsi une «histoire alternative» à celle que véhiculent les archives institutionnelles, porteuses du point de vue de leurs «oppresseurs».[9] Ce faisant, ils et elles s'affranchissent de la domination auparavant exercée par les autorités sur leur voix, laquelle se trouvait fréquemment disqualifiée ou étouffée dans le cadre des mesures subies.[10] En ce sens, la narration est émancipatrice: «[S]e raconter en son nom, c'est s'affirmer comme un être autonome», comme le formule Marion Charpenel au sujet des luttes féministes.[11] Cette dimension se révèle d'autant plus prégnante que le récit autobiographique est ici dénonciation des torts subis. Incarcération en dehors de tout jugement pénal, négation du droit de défense, entrave à la formation, spoliation, violences, atteinte aux droits reproductifs, stigmatisation: la liste des griefs est longue.[12] Il s'agit ainsi de faire valoir une lecture condamnatoire des pratiques coercitives de l'époque. Dès lors, le discours testimonial et la représentation du passé qu'il construit constituent une partie intégrante de la lutte pour obtenir réparation et, en cela, un outil pour agir sur sa propre existence.

Cependant, ces récits ne bénéficient pas nécessairement d'une réception bienveillante et beaucoup signalent l'incrédulité – voire l'hostilité – rencontrée à la suite de leurs révélations. Représentante désormais respectée des personnes touchées par des mesures coercitives, Ursula Biondi fait ainsi état du «harcèlement» subi après la parution de son livre *Geboren in Zürich* en 2003.[13] Selon ses dires, raconter son passé d'internée administrative alors même que la problématique est encore peu connue en Suisse a fait d'elle une «ex-taularde», une «paria» aux yeux des autres.[14] De fait, dévoiler son parcours expose à des risques: outre celui de rouvrir de vieilles blessures dont l'analyse excède le cadre de cette réflexion, ceux de ne pas être cru·e ou de voir se renouveler les discriminations subies dans le cadre des mesures dénoncées constituent d'importants obstacles à une prise de parole.

La légitimité des témoins dans l'espace public ne va donc pas de soi. À ce titre, l'entremise de soutiens extérieurs se révèle décisive pour leur assurer une audibilité. De fait, ce n'est, semble-t-il, qu'en 2008 avec la publication de son his-

toire dans le *Beobachter*[15] que l'animosité manifestée envers Biondi commence à s'atténuer.[16] Dans cette configuration se fait ainsi jour la nécessité d'une intercession de tiers pour favoriser l'audition de celles et ceux qui souhaitent partager leur vécu, dont les dires ébranlent résolument l'image du pays. Comme des journalistes[17] ou certaines figures du monde politique, plusieurs chercheurs et chercheuses se sont érigé·e·s en vecteurs du discours testimonial. Par des entreprises d'histoire orale, certain·e·s comme Marco Leuenberger et Loretta Seglias revendiquent la volonté de «rendre justice à une minorité que l'histoire suisse a jusqu'ici largement ignorée et occultée».[18] De la sorte, des personnes qui ne se seraient peut-être jamais exprimées sans cette médiation faute de ressources propres trouvent un espace facilitant leur prise de parole. La diffusion de ces récits profite ensuite des réseaux éditoriaux des historien·ne·s qui y conjuguent leur voix.

La rédaction de préfaces ou de postfaces à des témoignages publiés par d'ancien·ne·s enfants placé·e·s ou interné·e·s constitue une autre forme de contribution de la profession, qui revêt une dimension performative: en signant ces prises de position, leurs auteur·e·s offrent *de facto* une caution scientifique aux textes qu'elles accompagnent et attestent l'historicité des faits narrés. Récemment invité à s'exprimer dans le cadre d'une enquête historique sur les abus systématiques survenus à l'Institut Marini (Fribourg), un ancien pensionnaire aborde ses attentes vis-à-vis du processus en cours et s'exclame: «Dites-le-moi fort et haut! Oui, ta jeunesse a été volée et bafouée.»[19] L'enjeu de reconnaissance que recouvrent ces collaborations est ici évident. Les divers travaux évoqués remplissent en conséquence une fonction essentielle d'accréditation des propos auxquels ils s'accolent, fonction qui s'adresse en premier lieu au public mais vaut également pour les personnes concernées elles-mêmes, confrontées comme on l'a vu à l'incrédulité fréquente de leur entourage. Édition de textes rédigés par des témoins, enquêtes d'histoire orale et rédaction de préfaces représentent ainsi des opérations dont la visée comme la portée dépassent largement la recherche.

Finalement, le soutien du monde académique se manifeste en certaines occasions sur un terrain plus franchement politique, et les derniers développements de la mobilisation en fournissent un exemple saillant. Assortissant leur rapport final d'une série de recommandations élaborées avec les principaux intéressé·e·s et adressées aux autorités mandataires en 2019, les expert·e·s de la CIE se font en effet le relais direct des revendications victimaires, puisque y sont préconisés entre autres l'abrogation du délai pour les demandes de «contribution de solidarité» de 25 000 francs à laquelle toute victime peut prétendre et, surtout, l'octroi de prestations financières supplémentaires aux ayants droit, deux points ayant récemment fait l'objet d'un nouvel élan militant.[20] En articulant ces prescriptions aux conclusions de leur étude, les auteur·e·s fournissent un fondement scienti-

fique aux réclamations politiques des personnes mobilisées. Dans l'arène parlementaire, des député·e·s peuvent alors à leur tour se saisir de ces propositions et puiser des arguments dans le rapport de recherche de la commission, comme l'ont fait les socialistes Matthias Aebischer et Laurence Fehlmann Rielle.[21]
La légitimité de la parole des témoins et leur capacité à exercer une pression collective s'est ainsi construite avec l'appui d'actrices et d'acteurs que Boris Cyrulnik désigne comme des «fabricants de récits»,[22] au rang desquels figurent historien·ne·s et journalistes. On constate dès lors une forme d'alliance entre les «militant·e·s de la mémoire» et les scientifiques, les premiers et les premières s'assurant ainsi une validation de leurs discours par une voix autorisée, qui jouit d'une audibilité profitable. Si l'intervention des historien·ne·s a ainsi encouragé l'autonomisation de celles et ceux qui s'engagent dans la lutte pour une réparation, en les aidant à trouver des espaces d'expression et à faire entendre leur voix, elle pose cependant en retour des limites à l'hégémonie des témoins sur la représentation du passé, ce qui ne va pas sans générer des tensions.

Les enjeux identitaires de la représentation du passé

«L'histoire de Louisette, c'est l'histoire de milliers d'enfants placés dans des asiles ruraux, des maisons de correction ou des institutions éducatives spécialisées.»[23] Emblématique, cet extrait de la postface d'Avvanzino à la réédition du *Tour de Suisse en cage* de Louisette Buchard-Molteni (2015) signale d'emblée le passage d'un récit individuel à une appréhension collective du passé qui s'opère avec l'intervention des historien·ne·s. Comme le souligne Nadine Fink,[24] bien que les témoignages individuels traduisent parfois une prétention à une expression collective et qu'ils participent largement à la construction d'une mémoire partagée, ils ne convergent pas nécessairement et leurs auteur·e·s ne sont en définitive porteurs que de la singularité de leur expérience. À l'inverse, s'il se nourrit de ces productions testimoniales, le travail des historien·ne·s vise avant tout à rendre intelligible le passé, opération intellectuelle impliquant une montée en généralité.
En cela, la profession répond par ailleurs à une demande explicite des militant·e·s, qui ont exigé la conduite de recherches historiques. Leurs sollicitations ont ainsi façonné l'historiographie en la matière, à la fois dans son agenda, dans ses approches et jusque dans ses questions de recherche. L'élaboration du Programme national de recherche déjà évoqué est à cet égard exemplaire. Entre autres objectifs, ce PNR doit répondre à «l'intérêt des victimes», qui «réside dans la documentation [...] et la reconnaissance de la souffrance subie».[25] L'implication des intéressé·e·s ne se résume cependant pas à un rôle passif de destinataire. Le co-

mité de direction leur a en effet ménagé une place dans la sélection des projets, les invitant «à donner leur avis pour pondérer les thématiques» qui parcourent les esquisses déposées et à «signaler d'éventuelles lacunes».[26] Si une volonté de consulter les victimes se trouve ainsi clairement affichée, certain·e·s militant·e·s regrettent toutefois de ne pas avoir été intégré·e·s en amont, dans l'élaboration de la mise au concours, et l'impact réel de leurs prises de position est en définitive malaisé à établir à partir de la documentation disponible.[27] Pour les personnes concernées, l'enjeu est de taille. En réclamant la conduite d'études scientifiques sur les mesures qui les ont frappées, elles exposent la nécessité de disposer de clés pour comprendre leur propre parcours. Elles soumettent ainsi leurs interrogations quant aux mécanismes qui ont mené à leur placement ainsi qu'aux déterminations lourdes qui ont pesé sur leur destin à travers les catégories morales et scientifiques auxquelles on les a assimilées, autant d'aspects que les chercheurs et les chercheuses s'emploient à restituer dans leur épaisseur historique.

C'est cependant dans ce passage d'une narration individuelle à une histoire collective – et en particulier dans son potentiel de discordances interprétatives – que se manifestent les principaux écueils de la relation que tissent témoins et historien·ne·s. Publiée à la suite du rapport de la CIE avec d'autres textes de personnes affectées par des mesures de coercition, la prise de position du groupe «Chercheurs d'histoire pour l'avenir des enfants» du *Mouvement ATD Quart Monde* offre un aperçu édifiant des tensions qui peuvent alors se faire jour. Évoquant la parution des résultats de recherche de la commission, les auteur·e·s expriment leurs inquiétudes: «Comment *notre* histoire va-t-elle être comprise? [...] Est-ce que nous allons nous reconnaître dans cette histoire que vont écrire les historiens?»[28] L'usage d'un pronom possessif dans ce contexte n'est pas anodin. Il signale un sentiment de propriété et un désir de maîtrise. En définitive, bien que présentant de nombreux avantages et répondant à un besoin indéniable, l'alliance analysée a pour prix une forme de délégation de la parole aux historien·ne·s, qui s'énonce ici dans les termes d'une crainte de la dépossession.

Un second enjeu fondamental découle de ce qui précède et se manifeste dans l'exemple ci-dessus avec la notion de reconnaissance. L'inquiétude évoquée se double en effet de l'appréhension largement partagée de voir se renouveler les stigmatisations passées. Celle-ci apparaît clairement dans le texte déjà cité, qui questionne: «Si dans un dossier, un médecin a écrit qu'une personne est débile mentale, qu'est-ce que l'historien va [...] retenir de cela? Que les personnes internées étaient des malades mentaux?»[29] De fait, les scientifiques qui travaillent sur la question semblent évoluer sous un soupçon permanent de reproduction acritique des catégories infamantes – et incapacitantes – d'autrefois. Les analyses visant à éclairer les pratiques en cause courent alors le risque d'être perçues comme des discours apologétiques. Ainsi, si le témoin ne prétend plus ici «dire à

lui seul le passé», il ne se défait toutefois pas entièrement d'une méfiance envers toute explication, méfiance induite par la prise de distance qu'implique cette opération intellectuelle par rapport à «l'émotion traduisant notre sensibilité morale», selon les termes de Renaud Dulong.[30] À cette raison s'ajoute la crainte explicite d'une potentielle partialité des chercheurs et des chercheuses, dans le cas par exemple où certain·e·s auraient des liens de parenté ou d'amitié avec d'anciens «tuteurs ou policiers».[31] Enfin, une défiance envers l'expertise au sens large n'est pas à exclure, les discours spécialisés – notamment médicaux – ayant joué un rôle non négligeable dans la légitimation des mesures aujourd'hui condamnées.[32] S'ensuit une position particulièrement délicate pour les chercheurs et les chercheuses, pris·e·s entre cette suspicion et les codes de leur métier. D'où une prudence certaine quant au lexique mobilisé: il importe avant tout d'éviter de «reprendre sans les questionner les termes stigmatisants des documents d'époque qui véhiculaient les préjugés des autorités», selon des collaboratrices de la CIE.[33] Si la déconstruction critique du lexique passé procède bien sûr des exigences mêmes de la recherche historique, cette réflexion est en l'occurrence explicitement articulée à l'évocation des échanges avec les personnes touchées par les pratiques étudiées. L'écriture de l'histoire se fait donc sous la surveillance attentive des bénéficiaires de la politique de réparation, pour qui il s'agit de s'assurer un contrôle sur la représentation publique de l'époque en examen. Car au demeurant, à travers elle, c'est leur propre image qui se trouve mise en jeu et, par là, leur identité comme leur légitimité. En témoignent les réactions très vives manifestées lorsqu'ils et elles se sentent assimilé·e·s à des populations à leurs yeux dévoyées.[34] On comprend dès lors leur insistance à ce sujet, qui va jusqu'à la demande de pouvoir «vérifi[er] et contrôl[er]» les rapports produits dans le cadre du PNR «avant leur publication, afin d'éviter que les histoires racontées soient édulcorées et que les personnes concernées soient de nouveau dépréciées et stigmatisées».[35] En définitive, celles et ceux qui acceptent de collaborer aux enquêtes historiques et de transmettre leur expérience refusent de ne constituer qu'un objet d'étude: ils et elles affirment leur volonté de s'ériger en véritables partenaires de la recherche et de voir leur agentivité reconnue.

Sensibles à cette question, des scientifiques comme Loretta Seglias insistent sur la responsabilité de la corporation historienne quant à la façon dont cette époque sera présentée à l'avenir.[36] Encouragé·e·s en cela par les autorités, les chercheurs et les chercheuses mandaté·e·s dans le cadre du processus de réparation tentent de pacifier les rapports et associent étroitement à leurs recherches les principaux intéressé·e·s, qui se voient régulièrement assuré·e·s de la prise en compte de leurs propositions.[37] Une telle approche inclusive est pensée comme une partie intégrante de la réhabilitation des personnes touchées par des mesures de coercition en tant que «sujets-citoyens».[38] Elles reçoivent de la sorte une démonstration du

poids et du crédit accordé à leur expérience comme source de connaissance sur les pratiques étudiées: on leur confère désormais un statut d'«expert·e·s» en la matière, terme utilisé par la CIE.[39] La valeur de leur parole se voit ainsi entérinée.

Une tension nécessaire?

En collaborant avec les historien·ne·s, celles et ceux qui dénoncent les pratiques coercitives ayant marqué leur vie ont obtenu une démarginalisation de leur regard propre sur leur passé, désormais inscrit dans l'historiographie dominante. La contribution des sphères académiques à l'actuel travail de mémoire autour des mesures de coercition à des fins d'assistance semble alors devoir impliquer un dépassement de la mésintelligence qui imprègne bien souvent la confrontation entre témoins et chercheurs ou chercheuses, caractéristique de l'histoire du temps présent. Cependant, les efforts de conciliation qui s'ensuivent soulèvent de nouveaux problèmes. En effet, par leur détermination à maîtriser le discours public sur leur passé, les militant·e·s questionnent inévitablement l'indépendance de la recherche et ses principes méthodologiques.

L'expérience menée par la CIE dans le cadre de son rapport final est à ce titre riche d'enseignements. Outre la synthèse des résultats de recherche et ses recommandations, y figure un ensemble de textes rédigés par des personnes ayant subi un internement. Précédemment mis en évidence et renforcé ici par le statut de l'ouvrage, l'effet d'accréditation d'une telle juxtaposition soulève des interrogations, dès lors que certaines contributions tiennent des propos scientifiquement problématiques – telle la construction d'un parallèle avec le régime nazi[40] – et que le format choisi interdit de les discuter. Comment participer au processus de réhabilitation sans renoncer à la prise de distance inhérente à la pratique de l'histoire? À l'inverse, comment appliquer les méthodes critiques de la discipline aux témoignages sans que les auteur·e·s de ces derniers le ressentent comme une entreprise de censure condescendante, d'autant plus intolérable que la libre expression de leur voix résulte d'un difficile processus d'affirmation de soi? Ce sont les questions que posent la critique frontale émise par l'historien Urs Hafner dans la *Neue Zürcher Zeitung*[41] et les réponses tout aussi vives que lui opposent Mili Kusano et Sergio Devecchi, qui ont tous deux contribué au corpus mentionné.[42]

Ainsi, certaines tensions entre analyse historique et discours testimonial semblent irréductibles. Elles résultent somme toute davantage d'une incompatibilité de nature entre registres historique et mémoriel qu'à un manque de volonté de la part des groupes en présence. Au demeurant, leur conciliation est-elle nécessairement souhaitable? Il semble en effet essentiel que les personnes militant pour leur réhabilitation puissent exprimer leur vision du passé et le ressenti qui s'y rapporte

sans avoir à subir une mise sous tutelle de leur parole, parole dont on a vu l'importance dans leur stratégie d'*empowerment*. Mais il apparaît tout aussi fondamental que les historien·ne·s conservent une pleine liberté de recherche, selon les codes déontologiques de leur profession. Tout compromis sur ces points risque d'engendrer un appauvrissement dommageable de part et d'autre. En définitive, les tensions qu'implique le maintien d'une distance critique par rapport à la voix des témoins représentent peut-être le prix à payer pour préserver la crédibilité qui a précisément fait de la corporation historienne une alliée précieuse dans le cadre de la mobilisation.

Notes

1 *Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981*, www.fedlex.admin.ch/fr/home (12. 11. 2020).
2 Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris 2013, 274.
3 Michel de Certeau, *La prise de parole et autres écrits politiques*, Paris 1994, 41.
4 Katie Wright, Shurlee Swain, Johanna Sköld, *The Age of Inquiry. A Global Mapping of Institutional Abuse Inquiries*, Melbourne 2017, www.lib.latrobe.edu.au/research/ageofinquiry (27. 8. 2020).
5 Dans ce cadre, l'auteure du présent article a collaboré au projet dirigé par Cristina Ferreira (HESAV) et Jacques Gasser (UNIL), «Expertiser la transgression et la souffrance. Savoir et pouvoir de la psychiatrie légale».
6 Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris 1998.
7 Sandrine Lefranc, Lilian Mathieu, Johanna Siméant, «Les victimes écrivent leur histoire. Introduction», *Raisons politiques* 30 (2008), 5–19, ici 16.
8 Voir par exemple Nadine Fink, «Des témoins encombrants? Mémoire et histoire de 1939–1945 en Suisse», *Carnets de bord en sciences humaines* 9 (2005), 46–51. Pour une synthèse, cf. Nicolas Offenstadt, «Le témoin et l'historien», in Christian Delacroix et al. (dir.), *Historiographies, Concepts et débats*, vol. 2, Paris 2010, 1242–1252.
9 Lefranc, Mathieu, Siméant (voir note 7), 15.
10 Commission indépendante d'experts Internements administratifs (éd.) (ci-après, CIE), *La mécanique de l'arbitraire. Internements administratifs en Suisse 1930–1981. Rapport final*, Zurich 2019; Joëlle Droux, Véronique Czaka, «Le placement d'enfants dans le débat public en Suisse romande. Un scandale à bas bruit (1890–1970)», in Malik Mazbouri, François Vallotton (dir.), *Scandale et histoire*, Lausanne 2016, 117–135.
11 Marion Charpenel, «Les groupes de parole ou la triple concrétisation de l'utopie féministe», *Éducation et société* 37/1 (2016), 15–31, ici 22.
12 Pour une vue d'ensemble, se reporter aux témoignages recueillis par l'association Ravia, www.administrativ-versorgte.ch/schicksale.html (17. 11. 2020).
13 Ursula Biondi, *Geboren in Zürich – eine Lebensgeschichte*, Francfort-sur-le-Main 2003.
14 Ursula Biondi, in CIE (voir note 10), 313.
15 «Behördenwillkür. Zur Erziehung ins Gefängnis», *Der Schweizerische Beobachter*, 14. 3. 2008.
16 Biondi, in CIE (voir note 10), 313.
17 Sur le rôle ambivalent des médias dans ce processus, voir Urs Hafner, «Segeln, wo der Wind weht. Die Rolle der Massenmedien bei der Aufdeckung vergangenen Unrechts – das Beispiel fremdplatzierter Kinder und Jungendlicher», in Beatrice Ziegler, Gisela Hauss, Martin Lengwiler (éd.), *Zwischen Erinnerung und Aufarbeitung. Fürsorgerische Zwangsmassnahmen an Minderjährigen in der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Zurich 2018, 197–203.

18 Marco Leuenberger, Loretta Seglias (éd.), *Enfants placés, enfances perdues*, Lausanne 2009, 14.
19 Anne-Françoise Praz, Pierre Avvanzino, Rebecca Crettaz, *Les murs du silence. Abus sexuels et maltraitances d'enfants placés à l'Institut Marini*, Neuchâtel 2018, 163.
20 CIE (voir note 10), 356–377.
21 «19.4427. Motion [Matthias Aebischer]. Dettes fiscales des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Pour une remise d'impôt», 12. 12. 2019; «19.4603. Motion [Fehlmann Rielle]. Remise d'impôt pour les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance», 20. 12. 2019, www.parlament.ch (18. 8. 2020).
22 Denis Peschanski, *Mémoire et traumatisme. L'individu et la fabrique des grands récits. Entretien avec Boris Cyrulnik*, Bry-sur-Marne 2012, 24.
23 Dans Louisette Buchard-Molteni, *Le Tour de Suisse en cage. L'enfance volée de Louisette*, Lausanne 2015, 121.
24 Nadine Fink, «Des savoirs en conflits: témoins et historiens», *SociologieS* (2014), journals.openedition.org/sociologies/4742 (11. 8. 2020).
25 Fonds national suisse de la recherche scientifique, «PNR 76. Assistance et coercition, Programme national de recherche. Mise au concours», Berne 2017, 7, www.pnr76.ch/SiteCollectionDocuments/call_nfp_76_fr.pdf (19. 8. 2020).
26 «77 esquisses de projet soumises», www.pnr76.ch/fr/News/Pages/170711-news-nfp76-77-esquisses-de-projet-soumises.aspx (19. 8. 2020).
27 «Procès-verbal de la 14e séance de la Table Ronde du 13 juin 2017», 19. 7. 2017, 9. La Table ronde est une structure ayant réuni de 2013 à 2018 des représentant·e·s des victimes, des autorités, des institutions intéressées et de la recherche pour œuvrer au travail de mémoire. Ses procès-verbaux figurent sur www.fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch/fr/table_ronde.html (11. 11. 2020).
28 Groupe «Chercheurs d'histoire pour l'avenir des enfants», Mouvement ATD Quart Monde, in CIE (voir note 10), 349. Je souligne.
29 *Ibid.*, 348.
30 Renaud Dulong, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris 1998, 223 et 221.
31 «Procès-verbal de la 14e séance de la Table Ronde du 13 juin 2017», 19. 7. 2017, 15 (voir note 27).
32 À ce sujet, voir notamment Rahel Bühler et al., *Ordre, morale et contrainte. Internements administratifs et pratique des autorités*, Publications de la CIE, vol. 7, Zurich 2019, 304–348.
33 Anne-Françoise Praz et al., «*...je vous fais une lettre*». *Retrouver dans les archives la parole et le vécu des personnes internées*, Publications de la CIE, vol. 4, Zurich 2019, 13.
34 Sandrine Maulini, Cristina Ferreira, «Réhabiliter les ‹éléments dangereux pour la société›? La politique mémorielle à l'égard des internés administratifs en Suisse», *Tracés. Revue de sciences humaines* 37 (2019), 91–107.
35 «Procès-verbal de la 14e séance de la Table Ronde du 13 juin 2017», 19. 7. 2017, 11 (voir note 27). Cette demande n'a pas eu de suite concrète.
36 Loretta Seglias, «Fürsorgerische Zwangsmassnahmen und Fremdplatzierungen im Zeichen gesellschaftspolitischer Aufarbeitung», in Ziegler, Hauss, Lengwiler (voir note 17), 21–31.
37 En témoignent les procès-verbaux de la Table ronde.
38 Praz et al. (voir note 33), 11.
39 CIE, *Paroles d'experts. Internements administratifs et chemins vers la réhabilitation*, 2019, film sur www.uek-administrative-versorgungen.ch/rencontres-projets/documentaire (26. 8. 2020).
40 CIE (voir note 10), 326–329.
41 «Vergleiche der Schweiz mit dem ‹Dritten Reich›, Verschwörungstheorien und Sühnephantasien – der Expertenbericht zu den administrativ Versorgten ist eine verpasste Chance», *Neue Zürcher Zeitung*, 7. 9. 2019.

42 Mili Kusano, «Leserbrief», [s. d.], www.administrativ-versorgte.ch/PDF/Leserbrief_Mili_Kusano.pdf; Sergio Devecchi, «Mein Kommentar zum Artikel von Urs Hafner in der NZZ vom 07. September 2019», 8. 9. 2019, www.sergio-devecchi.ch/news/mein-kommentar-zum-artikel-von-urs-hafner-in-der-nzz-vom-07-september-2019 (26. 8. 2020).

Zusammenfassung

Wenn Historiker*innen Opfern ihre Stimme leihen. Vergangenheitsbewältigung und Mobilisierung im Zusammenhang mit fürsorgerischen Zwangsmassnahmen in der Schweiz

In den letzten Jahren wurde die Schweizer Gesellschaft herausgefordert, sich kritisch mit ihrer jüngsten Vergangenheit auseinanderzusetzen. Seit der Wende zum 21. Jahrhundert prangern ehemalige administrativ Versorgte und fremdplatzierte Kinder wie auch Menschen, die von Zwangssterilisationen betroffen waren, den Staat öffentlich an, der sie bis in die 1980er-Jahre Zwangsmassnahmen aussetzte. Endlich als Opfer von ungerechten Massnahmen anerkannt, stehen diese Menschen derzeit im Mittelpunkt einer umfangreichen Gedenkpolitik. So werden die Zwangspraktiken, die die Behörden einst zum «Schutz der Gesellschaft» vor deviantem Verhalten legitimierten, nun offiziell als ungerecht beurteilt.

Im Bemühen, sich Gehör zu verschaffen, spielen die autobiografischen Schilderungen von Personen, die von fürsorgerischen Zwangsmassnahmen betroffen waren, eine wesentliche Rolle. Ihre Zeugnisse, die als Zeichen der Emanzipation und der Bestätigung ihrer Interpretation der Vergangenheit zu werten sind und sich gegen den verunglimpfenden Diskurs der damaligen Autoritäten richten, werden im Artikel mit der Herangehensweise von Historiker*innen an diese Thematik konfrontiert. Diese untersuchen die Massnahmen der Zwangsfürsorge gegenüber Betroffenen ebenfalls und stehen zu diesen in einem komplexen Verhältnis. Während sich die Forschenden in vielerlei Hinsicht als wichtige Verbündete für diejenigen erwiesen haben, die Gerechtigkeit fordern, haben ihre Interventionen gleichzeitig Spannungen erzeugt. Die Kontrolle über die Deutungshoheit der Vergangenheit bildet denn auch einen wesentlichen Bestandteil des Kampfes um die Rehabilitation.

(Übersetzung: Sonja Matter)